

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE	à	Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE	à	Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance : Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
OBJET : Règlement Garderie Municipale - Approbation			Date d'affichage : 08 juillet 2020

Monsieur le Maire explique que durant la période scolaire, la commune organise une garderie gratuite de 11 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 20 à 13 h 35, surveillée par un agent municipal. Les parents qui travaillent et qui ne souhaitent pas laisser leurs enfants à la cantine disposent ainsi d'une certaine souplesse pour récupérer ou déposer leurs enfants à l'école.

Ce service existe de fait depuis de nombreuses années, mais il convient aujourd'hui de poser des règles précises pour pouvoir l'assurer dans les meilleures conditions face à une fréquentation en forte hausse.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le règlement qui a été établi à cet effet et qui figure en annexe de la présente délibération.

Tous les membres de l'Assemblée ont reçu communication préalable du projet de règlement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du règlement joint en annexe de la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce règlement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.